

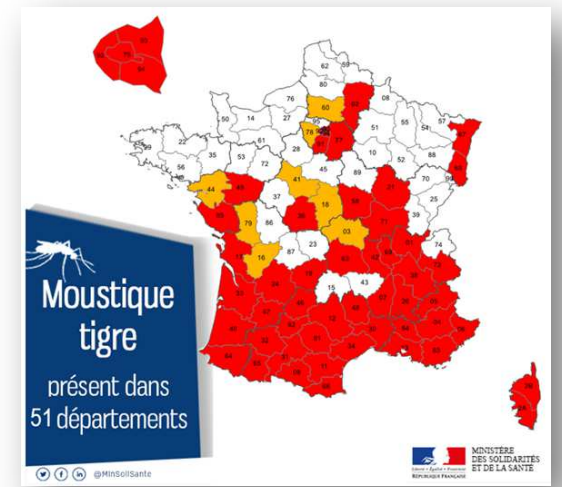
Depuis 2004, le moustique *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre ») colonise progressivement la France métropolitaine. Il est désormais implanté dans 51 départements, dont la Vendée et le Maine-et-Loire, et a été ponctuellement observé dans 8 autres départements, dont la Loire-Atlantique.

Un moustique potentiellement vecteur de certaines maladies

Ce moustique peut, dans certaines conditions, transmettre localement les virus de la dengue, du chikungunya et du zika. Cette transmission ne peut intervenir que si un moustique de type *Aedes* pique une personne déjà infectée lors d'un séjour dans un pays ou une zone où ces maladies sont présentes.

Si les virus du chikungunya et de la dengue ne sont transmis que par l'intermédiaire d'un vecteur (*Aedes*), pour le virus zika, il existe d'autres modes de transmission qui restent toutefois marginaux.

A ce jour, aucun cas de chikungunya, de dengue ou de zika, contracté dans la région et transmis par le moustique, n'a été signalé en Pays de la Loire. Les cas de contamination locale recensés au cours des dernières années sur le territoire métropolitain concernent des départements du sud de la France.



La surveillance et la gestion

La surveillance de la présence du moustique tigre s'exerce dans les 5 départements de la région, pendant la période d'activité d'*Aedes albopictus* qui s'étend, en principe, du 1^{er} mai au 30 novembre. Elle s'appuie sur la mise en place de pièges et leurs observations régulières.

Elle est confiée à l'Établissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique) dans les départements de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de la Sarthe et à INOVALYS dans le département du Maine-et-Loire.

Cette surveillance est renforcée en cas de détection du moustique. Elle l'est également en Vendée et en Maine-et-Loire.

Dans les départements où le moustique n'est pas implanté, l'objectif est de retarder son installation par sa détection et par le traitement systématique des sites infestés.

A la surveillance entomologique s'ajoute celle des cas humains de dengue, de chikungunya ou de zika, qui doivent donner lieu à un signalement à l'ARS par les professionnels de santé.

Le dispositif de surveillance et les mesures de gestion sont bien sûr gradués en fonction du niveau de présence du moustique.

Le moustique tigre



Le moustique *Aedes albopictus* est un moustique d'origine tropicale, également appelé moustique tigre en raison des zébrures contrastées noires et blanches qui parcourent son corps effilé et d'une ligne blanche sur le thorax. Il est de petite taille, environ 5mm. Source de nuisances, il pique surtout le jour et sa piqûre est douloureuse.

Attention : d'autres espèces de moustiques sont plus ou moins « zébrées » et peuvent être confondues avec notre moustique « tigre » (plus d'informations sur le portail de signalement du moustique tigre).

Tous les moustiques n'occupent pas la même niche écologique. Le moustique tigre est adapté à l'environnement humain et se développe préférentiellement dans des environnements péri-urbains, ainsi que dans des zones urbaines très denses. Il se développe dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières, terrasses sur plots...

Délogez les moustiques - Le moustique qui vous pique est né chez vous

Le moyen de prévention le plus efficace contre la prolifération des moustiques repose sur la destruction mécanique des gîtes larvaires, c'est-à-dire des lieux de ponte.

Elle nécessite une mobilisation de tous, en veillant à :

- recouvrir les fûts et les citernes
- vider régulièrement et au moins une fois par semaine, les soucoupes, vases, seaux...
- remplir les soucoupes de sable humide
- vérifier le bon écoulement des gouttières
- supprimer les débris (pneus, boîtes de conserves...)
- éliminer les eaux stagnantes (bassins...)

Lutter contre ce moustique, c'est protéger notre santé et celle de notre entourage.



Consultez le site internet de l'ARS : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/>
Rubrique S'informer > Santé-environnement
Rubrique Se soigner > Soins et maladies

Adoptez les bons gestes !

Chaque citoyen peut être un acteur de la lutte contre la prolifération de ce moustique par le signalement de sa présence et la mise en œuvre de mesures de prévention simples.

Signalez la présence du moustique tigre !

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant de compléter les actions mises en place.

Site national de signalement du moustique tigre : <https://signalement-moustique.anses.fr>

Site de l'EID Atlantique : www.eidatlantique.eu
Ou via l'application i Moustique®

